

CONSTRUCTION

Appel à la grève



La SSE refuse d'améliorer la protection des travailleurs dans la prochaine convention nationale (CN), résultat: ce sera la grève le 11 novembre.

Conflit • La SSE ne veut rien négocier. Plaçant sa stratégie sur le terrain de la communication plutôt que dans le dialogue social, la SSE veut faire croire à l'opinion publique et aux ouvriers que ce sont les syndicats qui mettent la convention en péril.

Dans cette optique, elle déclare désormais être prête à négocier les salaires et la retraite anticipée, tout en proposant aux syndicats de renouveler la CN telle quelle. C'est que la SSE a mis

en place des stratégies pour contourner les dispositions de cette CN.

Loin d'être dupes et malgré l'incroyable pression mise sur le terrain par les employeurs, les maçons genevois ont, lors d'une Assemblée générale tenue le 18 septembre dernier, voté la grève afin d'empêcher la destruction massive des conditions de travail sur les chantiers.

BAISSES DE RENTES

Le nombre de maçons qui prendront leur retraite va

augmenter massivement dans les 10 ans à venir. Si des mesures d'assainissement ne sont pas prises très rapidement, les prévisions pour la fondation de la retraite anticipée font état de pertes sèches variant, selon les rentes, de 600 à 1000 CHF par mois.

INTEMPÉRIES

Les récentes études scientifiques l'ont démontré: le travail sous la pluie, la neige ou la canicule atteint directement la santé des travailleurs

exposés. Certains pays, comme l'Autriche ont pris les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs. Les employeurs suisses, eux, refusent toujours d'en discuter.

AUGMENTATION DE SALAIRE

Cela fait des années que le secteur du bâtiment empoche de larges bénéfices à chaque exercice. Cela fait des années que les maçons n'en voient pas le premier

> suite en page 4

PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020: POURQUOI C'EST TOUJOURS NON

En septembre, le Conseil des Etats a adopté une réforme des retraites un peu différente de celle qu'avait proposée le Conseil fédéral. 4

LAMAL: LA SANTÉ À QUEL PRIX?

Alors que Genève parvient à maîtriser les coûts globaux de la santé, le montant des primes d'assurance-maladie prend l'ascenseur. 5

SERVICES PUBLICS: LE TEMPS DE TRAVAIL: LA MÈRE DE TOUTES LES BATAILLES

Le SIT appelle les travailleurs-euses à se mettre massivement en grève dès le 10 novembre prochain pour s'opposer à l'attaque inouïe du gouvernement contre les services publics et para-publics. 8

VILLE DE GENÈVE: LE PERSONNEL DANS LE COLLIMATEUR

La droite élargie remet en cause le statut du personnel et veut faire passer en force ses réformes antisociales. 10

CONSTRUCTION: METTONS-NOUS EN GRÈVE

Mustafe Gashi, membre du SIT depuis près de 30 ans, a vu les conditions de travail sur les chantiers se dégrader au fil des années. Il craint de voir des milliers d'ouvrier tomber dans la précarité. 13

Billet de la présidence

Inégalité : la vraie plaie

Je vous livre ces quelques lignes d'Henry George (1839-1897), ouvrier autodidacte devenu économiste[1], tirées de son best-seller Progrès et pauvreté écrit en 1879: « Certes, les richesses se sont considérablement accrues, ainsi que le niveau moyen de confort et le temps consacré aux loisirs. Mais il s'agit là d'avantages globaux qui ne profitent pas aux classes les plus pauvres. [...] Cette coexistence de la pauvreté et du progrès est une des grandes énigmes de notre temps. ». Il fait ce constat lors d'un voyage à New York, au cours duquel il avait été frappé par l'apparent paradoxe que la pauvreté y était plus profonde en comparaison à celle de la Californie, pourtant moins développée, où il vivait.

Voyons: c'est vrai qu'à l'ère du numérique tous azimuts, en Suisse, en 2012, 1 personne sur 13 était touchée par la pauvreté, soit environ 590 000 individus (77 % de la population), tels des ménages monoparentaux, des adultes vivant seuls, sans formation postobligatoire ou à faible participation au marché du travail[2]. Mais, me direz-vous, le progrès peut-il être technologique? Pour nous syndicats, il est social.

Henri George poursuit: « Il existe chez les travailleurs un sentiment vague – mais général – de déception et une amertume certaine. Ainsi qu'un mécontentement assez largement partagé et un esprit de révolte. ».

C'est vrai que nous avons droit à notre lot quotidien de mauvaises nouvelles qui vont des licenciements aux dénonciations de conventions collectives de travail, des baisses de salaires aux augmentations du temps de travail, la liste est longue et elle pèse sur notre moral et nos perspectives de lendemains radieux!

S'y ajoute une « symétrie des sacrifices », car l'Etat et les patrons même combat, même discours: nous avons profité de la haute conjoncture (mais qui en a vraiment profité?) et maintenant il s'agit de travailler plus (à cause du Franc fort, à cause de la dette) et de faire des coupes antisociales, car les « caisses sont vides ». Le constat est amer, oui.

Il nous reste la révolte, car le mécontentement et l'esprit de lutte sont là, n'est-ce pas? 

[1] Howard Zinn, *Une histoire populaire des Etats-Unis*, Agone, 2002

[2] *La pauvreté en Suisse*, OFS, 2014



SOMMAIRE

EDITO

Extension du domaine de la lutte **p3**

ACTUALITÉS

Pourquoi c'est toujours non **p4**

L'appel à la grève **p4**

La santé à quel prix? **p5**

Vers la concrétisation de l'Inspection paritaire des entreprises **p5**

Au salarié-e-s de payer la facture **p6**

Sur écoute **p6**

Non à la guerre et la misère: ouvrons les frontières! **p7**

DOSSIER

Le temps de travail: la mère de toutes les batailles **p8**

La semaine de 40H a été obtenue de haute lutte **p9**

Vers des licenciements **p9**

SECTEURS

Le personnel dans le collimateur **p10**

Bas salaires: le début de la fin **p10**

4225 frs. pour tous, mais pas que... **p11**

Pouly: travailler plus pour gagner moins **p11**

ÉGALITÉ

Parcours du combattant **p12**

De la parole aux actes **p12**

ENTRETIEN

Mettons-nous en grève! **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Non à la guerre et à la misère: ouvrons les frontières **p16**



HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

Attention: Le SIT sera fermé les mardi 10 et mercredi 11 novembre

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Nettoyage, entretien, régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h au 2^e étage

Service des impôts

déclaration: sur rendez-vous pour les membres uniquement
+41 (0) 22 818 03 00

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

Extension du domaine de la lutte

Isabelle – Pourquoi tu manifestes ?

Kemal – Parce que les patrons ne veulent pas augmenter le salaire l'année prochaine, et qu'ils ont déjà refusé de le faire cette année. Et puis parce que je suis dégoûté de voir des collègues, à quelques années de la retraite anticipée, se faire licencier, perdre leurs droits, et se faire réembaucher par des boîtes de temporaires. C'est pas une vie temporaire, aucune sécurité, tu ne sais pas où tu bosses le mois

prochain, ni combien tu gagnes, tu dois fermer ta gueule de peur de perdre ton emploi. Et toi, pourquoi tu es en grève ?

I. – Même chose que toi, deux ans sans augmentation de salaire et en plus ils veulent nous faire

bosses 42 heures par semaines au lieu de 40 ! Alors qu'avec les restrictions de postes des 10 dernières années on trime déjà trop et beaucoup en tombent malade, ou à l'AI pour des problèmes de dos.

K. – Dans mon métier aussi, on connaît les problèmes de dos et l'AI, on travaille dehors par tous les temps. Les patrons ne veulent pas compenser si on doit arrêter le travail parce qu'il fait très froid ou qu'il pleut à torrent, on doit compenser sur nos vacances et nos heures supplémentaires. Tes 42 heures, ce sera pour le même salaire ? Tu bosses où ? Dans une boîte de l'industrie d'exportation qui a des problèmes avec le franc fort ?

I. – Je suis aide-soignante à l'Hôpital, fonctionnaire si tu veux. Le franc fort n'a rien à voir, c'est plutôt que les riches ne veulent plus payer d'impôts. Des années qu'ils nous demandent de faire plus avec moins, qu'ils créent des postes de cadre, mais qu'ils suppriment des soignants pour les malades. Le rythme est devenu infernal, le matin on est que 3 pour les toilettes des patients. Les 42 heures, ça, ça m'énrage. Je ne vois pas comment je vais pouvoir supporter des semaines

plus longues et avec les deux marmots...

K. – Alors là, je ne comprends pas ! Le bel exemple que donne l'Etat ! Moi je suis maçon, et je te dis que si à l'Etat ils augmentent la durée du travail, pour sûr, dans le privé, ils vont suivre peu après et on va tous bosser deux heures de plus. Tu gagnes combien par mois ? I. – Avec mes années d'expérience 5.500. Et toi ?

K. – 5.500 ? Seulement ? Tu es fonctionnaire et seulement 5.550 francs ? Comme la presse taxe les fonctionnaires de privilégiés, je croyais plus... Avec mes années d'expérience 5.500 aussi. On est pareil, mêmes problèmes, mêmes luttes.

Ce dialogue entre un maçon et une aide-soignante pourrait se dérouler, à quelques mots près, mercredi 11 novembre aux abords du pont du Mont-Blanc vers lequel vont converger la manifestation des maçons en

grève et celle du personnel des services publics et du secteur subventionné. Les premiers revendiquent une augmentation salariale, des améliorations de la CCT en matière de protection contre les intempéries et pour la limitation du travail temporaire qui

s'étend et précarise le secteur. Les seconds seront en grève contre les mesures drastiques d'austérité, la remise en question de la protection contre le licenciement, les suppressions de postes qui vont se compter par milliers ces prochaines années si le plan du gouvernement est mis en œuvre, et contre l'augmentation de la durée du travail de 40 à 42 h.

Maçons, aide-soignantes, secteur privé, secteur public: mêmes problèmes, mêmes luttes. Et nous pouvons ajouter: même syndicat. Car le calendrier de ces luttes, qui les fait coïncider un jour de novembre, met en évidence une des forces du Sit: il s'agit du seul syndicat à Genève et en Suisse à être vraiment interprofessionnel, c'est-à-dire qui regroupe les salarié-e-s de tous les secteurs y compris les services publics. Toutes les forces du syndicat sont ainsi actuellement mises en œuvre avec détermination pour que ces grèves réussissent. Le Sit appelle tous ses membres et militant-e-s à y participer et à les soutenir. ♦

Manuela Cattani

PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020

Pourquoi c'est toujours non



En septembre, le Conseil des Etats a adopté une réforme des retraites un peu différente de celle qu'avait proposée le Conseil fédéral. Mais ce projet reste inacceptable, voici pourquoi?

Retraites • On se souvient que le Conseil fédéral avait proposé un plan de péjoration grave des retraites qui portait le nom de Prévoyance vieillesse 2020 et dont les deux mesures phare étaient l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans et la baisse du taux de conversion de 6,8 à 6 %. En sus le Conseil fédéral avait notamment prévu comme péjoration: l'abandon de la rente de veuve, un mécanisme qui donnait les pleins pouvoirs au Conseil fédéral pour « stabiliser » les

dépenses liées à l'AVS si le fond de compensation descendait en-dessous des 70 % des dépenses annuelles de l'AVS. Le Conseil fédéral avait aussi prévu quelques compensations pour faire passer cette amère pilule: un taux d'entrée obligatoire dans le 2^e pilier abaissé de 21 000 francs à 14 000 francs, une mesure de soutien à la retraite anticipée ou l'obligation faite aux caisses du 2^e pilier de verser 92 % des excédents produits aux assurés contre 90 % actuellement.

LE CONSEIL DES ETATS À LA MANŒUVRE

En septembre dernier, le Conseil des Etats a revu la copie du Conseil fédéral. Disons-le d'emblée les deux mesures phare du projet Prévoyance vieillesse 2020 restent: âge relevé de la retraite des femmes et baisse massive du taux de conversion. Pour le reste, le Conseil des Etats a donné très peu de la main gauche: augmentation de la rente individuelle AVS de 70 CHF et augmentation de la rente de couple de 226 CHF (mais seulement pour les nouveaux retraités) et rétablissement de la rente de veuve. Tout en enlevant encore de la main droite: seuil d'entrée dans le 2^e pilier maintenu, abandon de la légère compensation prévue pour les retraites anticipées par l'intégration des années travaillées entre 18 et 21 ans et abandon de la hausse de 2 % supplémentaires d'excédents de produits obligatoirement versés aux assurés.

DES ASSUREURS RICHES, TRÈS RICHES

Et pendant que ce plan agite le Parlement, le Conseil fédéral consulte pour baisser les taux d'intérêt du 2^e pilier de 1,75 % à 1,25 %. Et ce alors que ces 10 dernières années, exception faite de 2008, le rendement net des assureurs du 2^e pilier a toujours été bien supérieur au taux d'intérêt minimal. La logique de ces politiques est claire: engraisser les assureurs au détriment des retraité-e-s et des travailleurs/euses.

L'argumentation est toujours la même: la population vieillit et il faut sauver nos retraites. Et cela fait mouche, presque toute la presse reprenant en chœur ce mantra: « le Parlement a sauvé nos retraites jusqu'en 2030 ». Dans les faits, le Plan de prévoyance vieillesse ne sauve rien du tout. Les finances de l'AVS étant saines et son système très performant, un plan de prévoyance qui mettrait l'essentiel de l'argent que le Plan de prévoyance vieillesse 2020 met dans le 2^e pilier suffirait à augmenter les rentes AVS et à garantir la pérennité du système. C'est un choix idéologique qui est en train de s'opérer avec nos retraites et non pas une entreprise rationnelle de sauvetage financier du système. Et ce choix idéologique se fait comme à l'accoutumée au détriment des femmes et des salarié-e-s pour le plus grand profit des assureurs et du capital. ♦

Emmanuelle Joz-Roland

> suite de la page 1

L'appel à la grève

centime. Il est temps de redistribuer ces bénéfices aux travailleurs qui ont permis la prospérité des entreprises.

LE TRAVAIL TEMPORAIRE DOIT ÊTRE RÉGLEMENTÉ

Le travail temporaire a littéralement explosé ces dernières années. Ce sont souvent 50 % des effectifs qui sont composés de travailleurs intérimaires. Corvéable à merci, ce personnel peut être licencié du jour au lendemain et la mauvaise saison ar-

rivée, il va pointer au chômage jusqu'à l'arrivée du printemps. Il faut édicter des bases légales contraignantes pour limiter le nombre de travailleurs temporaires à 10 %.

LICENCIEMENT DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

A Genève, tous les jours des collègues de 50 ou 55 ans sont licenciés au prétexte qu'ils coûtent trop cher. Deux alternatives s'offrent à eux: le chômage ou le travail temporaire.

Des mesures de protection contre les licenciements de ces travailleurs expérimentés doivent immédiatement être mises en place.

LUTTER CONTRE LE DUMPING

Malgré l'entrée en vigueur de la loi sur la responsabilité solidaire en juillet 2013, la sous-traitance sauvage, les faillites en cascade, les fraudes aux assurances sociales, et la pression sur les salaires continuent. Il est temps de mettre sur pieds des outils de contrôle et des sanctions efficaces pour lutter contre ce dumping social et salarial.

PROTÉGER LES DÉLÉGUÉS

Les patrons déclarent ne pas

vouloir nuire aux représentants syndicaux, mais ils refusent de prévoir leur protection. Et certaines entreprises genevoises menacent de licenciement le personnel qui participerait aux mouvements de lutte.

La situation sur les chantiers est grave et les travailleurs genevois de la construction sont déterminés à obtenir de nouvelles protections. Conscients des enjeux capitaux qui les attendent pour leur avenir, ils répondront massivement à l'appel à la grève des syndicats genevois le 11 novembre prochain. ♦

Thierry Horner

LAMAL

La santé à quel prix ?

Alors que Genève parvient à maîtriser les coûts globaux de la santé, le montant des primes d'assurance-maladie prend l'ascenseur.

Assurance • En 2016, il faudra compter sur une augmentation de 4,8 % pour les adultes et de 6,8 % pour les enfants. Une année à peine après la votation populaire sur la caisse publique, les assureurs maladie ressortent leur leitmotiv de la hausse inexorable des coûts de la santé pour annoncer une augmentation considérable des primes maladies. A Genève, on le savait et d'ailleurs l'initiative avait été acceptée par 57,4 % des votants. Malheureusement l'idée d'une caisse publique n'a pas retenti aux oreilles de la majorité des cantons et elle a été balayée par une bonne majorité convaincue que les coûts de la Santé ne peuvent qu'augmenter et qu'il faut donc s'assurer en conséquence. Et que l'organe de surveillance des caisses maladies, c'est sûr, veillera au grain. Mauvais calcul. Pas de surveillance des assureurs – la loi sur la surveillance des assurances maladies n'est pas encore entrée en vigueur, les assureurs sont libres de fixer les primes sans tenir compte de leurs réserves – et des hausses massives de primes.

FAUX ARGUMENTS, VRAIES AUGMENTATIONS

La population suisse s'accroît et elle vieillit, certes. Les besoins en soins augmentent en rai-

son de ces deux faits. Mais les coûts subissent-ils inévitablement une hausse exponentielle qui justifierait une augmentation si importante des primes-maladie ? Entre 1996 et 2012, la population genevoise a déboursé plus de 262 millions de primes en trop, soit 700.- par personne. Elle est encore en attente de remboursement. Entre 2013 et 2014, selon le conseiller d'Etat en charge du département de la Santé et du Social, Mauro Poggia, les coûts globaux de la santé à Genève n'ont augmenté que de 1,26 %. Ce résultat serait lié aux efforts consentis par les HUG qui ont pu augmenter leurs activités sans augmenter les ressources et ainsi gagner en productivité. La question du vieillissement de la population n'entre même pas dans les considérants. C'est le personnel hospitalier qui a fait les frais des plans successifs d'économies qui ont conduit ces dix dernières années à la suppression de certaines d'emploi. L'explosion des primes-maladie ne serait-elle pas plutôt due aux lourds investissements de certains hôpitaux privés ? A relever que contrairement aux hôpitaux publics, ils ne connaissent pas l'obligation de prestation et peuvent ainsi refuser de prendre en charge les cas les plus lourds. Une autre cause serait liée à



l'augmentation de l'offre médicale qui inciterait à la surconsommation en soins.

Genève maîtrise donc ses coûts en matière de santé, et pourtant, elle détient le palmarès après Bâle-Ville de l'augmentation des primes. Les ménages s'apprêtent à payer par mois 500.- francs pour un adulte et 110.- franc pour un enfant jusqu'à l'âge de 18 ans.

SEULE ISSUE : LA CAISSE PUBLIQUE

Des pistes sont avancées pour inverser cette tendance. Le parti socialiste reprend une idée exprimée au moment de l'instauration de la LAMal en 1993, et s'apprête à lancer une initiative populaire pour réformer l'assurance maladie afin que les primes n'excèdent pas le 10 % du revenu imposable. Si la proposition est intéressante, elle reste peu contraignante pour les assureurs et elle ne résout pas en soi la problématique de la hausse inexplicable des primes. Pour freiner l'appétit des assureurs, une seule issue semble persister : l'instauration d'une caisse cantonale publique qui permettrait de fixer les primes et de rembourser le trop perçu en toute transparence. ♦

Mirella Falco

LUTTE CONTRE LA SOUS-ENCHÈRE

Vers la concrétisation de l'Inspection paritaire des entreprises

Le projet de loi qui institue une inspection paritaire des entreprises (IPE) à Genève sera voté le 12 ou 13 novembre par le Grand Conseil.

Contrôles • Les syndicats s'organisent et se préparent à utiliser le nouvel outil d'accès aux entreprises selon les prérogatives fixées par la loi afin de vérifier que les prescrip-

tions légales et les conditions de travail sont respectées, et si elles ne le sont pas, d'inviter les entreprises à se mettre en conformité. Le comité de la CGAS du 8 octobre

a défini une clé de répartition des 14 inspecteurs-trices de la CGAS entre ses composantes. Le Sit disposera ainsi de 5 mandats d'IPE, dont un pour le bureau de la nouvelle entité. Le 26 novembre, l'Assemblée des délégué-e-s de la CGAS désignera l'ensemble des inspecteurs-trices sur proposition des syndicats. Des travaux paritaires avec l'UAPG sont également en vue.

SOIRÉE DE PRÉSENTATION

La CGAS et l'UOG organisent une soirée publique de présentation de l'IPE lundi 26 novembre de 19 à 21h. Avec les éclairages de Laurent Vogel, juriste à l'ISU (Institut syndical européen) et spécialiste des inspections et des inspections syndicales du travail, il sera possible de se familiariser avec l'IPE voulue à Genève et de connaître les réalités de pays voisins. Et de débattre avec le public autour des jalons à poser pour repenser les stratégies

syndicales, grâce à l'apparition de ce nouvel outil qui élargit les droits syndicaux d'accès aux entreprises et permet un soutien plus important aux salarié-e-s.

CALENDRIER POLITIQUE

La commission de l'économie a terminé l'étude du projet de loi issu de l'accord tripartite qui fait office de contre-projet. Les sessions plénières du parlement du 12/13 novembre pour la loi et du 3/4 décembre pour les postes affectés à l'OCIRT, voteront (à l'unanimité ?) ces projets. Et l'IPE d'entrer en vigueur au premier trimestre 2016. D'où les préparatifs à rythme soutenu des syndicats. A l'issue du vote du Grand Conseil, la CGAS organise, dans la Grande salle du SIT, un moment convivial pour marquer le coup de cette belle victoire syndicale. ♦

Manuela Cattani

IMPOSITION DES ENTREPRISES

Aux salarié-e-s de payer la facture

Le Conseil d'État, main dans la main avec le patronat, fait payer la baisse de la fiscalité des entreprises à la population et aux salarié-e-s.

Fiscalité • Le Conseil d'État a désormais dévoilé son plan pour pallier les pertes fiscales colossales liées à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Il ne cherchera aucune ressource fiscale supplémentaire ou alternative pour compenser les 500 à 700 millions de perte prévue, qui sont autant de cadeaux fiscaux aux entreprises. Sa solution est de faire payer la plus grande part aux salarié-e-s, en attaquant les conditions de travail, et à la population, en diminuant les prestations. Pour faire passer la pilule, les entreprises mettront dans la sébille quelques dizaines de millions. Et un report de charge vers les communes accompagnera le tout.

Mi-septembre, le Conseil d'État a annoncé qu'il retardait l'élaboration de la loi d'application de la RIE III, vu les incertitudes du dossier fédéral, dont certaines pourraient aggraver la facture. Mais dans le même souffle, il déclarait maintenir la fixation du futur taux unique d'imposition « autour de 13% ». Une déclaration contradictoire, si on veut

maintenir les prestations et les ressources publiques.

LES CACAHUÈTES DE LA FER

Le lendemain, la FER, la Fédération des entreprises romandes, déclarait qu'à condition du maintien du taux à 13 %, elle était d'accord d'avancer une compensation. Un mano à mano brillamment exécuté. Mais de quelles « compensations » parle-t-on ? On est loin de mettre dans la balance des éléments de valeur comparable pour rétablir l'équilibre. La FER annonce un montant annuel de 56 millions de francs. Soit à peine 10 % des pertes.

LE SACRIFICE DES SALARIÉ-E-S

Le reste est dans les mesures du budget 2016 de l'État. L'intention est de faire payer la facture aux salarié-e-s des secteurs publics et subventionnés, en dégradant leurs conditions de travail, de salaire et de retraite (voir dossier). Mais aussi de faire pro-

gresser le programme idéologique de la droite patronale en réduisant le rôle social de l'État, afin de laisser le plus de bénéfice aux actionnaires et aux dirigeants des entreprises tout en coupant dans les prestations sociales.

La mesure la plus spectaculaire est la hausse du temps de travail de 40 à 42 heures, afin de générer une diminution des charges salariales et de charge de subventions de 5 %. Ces 5 % payés par les salarié-e-s sont autrement plus substantiels que « l'effort » des entreprises: ils pèsent 300 millions. Additionnés aux 56 millions des entreprises, et à un versement de la Confédération évalué à 100, 150 millions, on comprend que la vraie compensation de la RIE III, ce sont les salarié-e-s qui vont « l'offrir », en avalant les mesures du Conseil d'État.

... ET DES COMMUNES

L'autre voie adoptée par le parlement en septembre, c'est le transfert de charges vers les communes. Elles devront reprendre plusieurs tâches aujourd'hui assurées par l'État. A leur tour, elles en diminueront la qualité pour en faire baisser le coût, car elles aussi subissent une forte pression fiscale (diminution de la taxe professionnelle et transfert de cette dernière au lieu de domicile).

Sur toute la ligne ce programme patronal, mis en œuvre par le Conseil d'État, est contraire au projet de société porté par les syndicats, qui appellent à y résister et à le combattre. C'est l'objet du manifeste contre l'austérité (www.sit-syndicat.ch) adopté par la CGAS et soutenu par les trois partis de l'Alternative. ♦

Jean-Luc Ferrière

LOI SUR LES RENSEIGNEMENTS

Sur écoute

Le 25 septembre dernier, le Parlement a adopté la nouvelle Loi sur les renseignements (LRens). L'alliance contre l'État fouineur a lancé un référendum, que le Syndicat SIT soutient.

Espionnage • La nouvelle loi sur les renseignements étend considérablement les moyens et les pouvoirs du Service de renseignement de la Confédération (SRC), sans contre-pouvoir éprouvé. Les conversations téléphoniques, les correspondances électroniques et postales, les déplacements de chacun et chacune pourront, à cause de cette loi, être espionnés et enregistrés. Le SRC pourra agir sans contrôle judiciaire, seulement avec l'aval du Tribunal administratif fédéral et du chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), sauf dans les cas d'urgence où le SRC pourra agir avant d'avoir obtenu une quelconque autorisation. Et lorsque l'on sait que si

l'article 2 de la loi stipule que « le but de la loi est la sauvegarde d'intérêts nationaux importants, notamment à conserver les fondements de la démocratie et de l'État de droit en Suisse et de protéger les libertés individuelles de sa population », mais qu'immédiatement son article 3 prévient: « en cas de menace grave et imminente, le Conseil fédéral peut confier au SRC des missions allant au-delà de la sauvegarde des intérêts nationaux mentionnés à l'article 2 », il y a de quoi s'inquiéter. Et ce d'autant plus que la loi permet de stocker de manière préventive et massive des données personnelles. Avec l'arsenal technologique que le SRC pourra utiliser – piratage d'ordinateur privé, de réseau wi-fi, et du



réseau filaire suisse – l'affaire des fiches risque d'apparaître comme de la roupie de sansonnet au regard de l'histoire. Et toutes ces données pourront de surcroît être proposées à des services secrets étrangers.

Malgré une vive opposition d'une douzaine d'ONG dont Amnesty international et une opposition du président de l'USS, Paul Rechsteiner, le Parlement a largement accepté cette loi sur les renseignements. Une alliance composée notamment des

jeunes socialistes, des Verts, de Syndicom – légitimement très inquiet pour la liberté de la presse et la protection des sources des journalistes – ont lancé un référendum contre cette loi. Il a jusqu'au 16 janvier pour aboutir. Une telle loi est un danger pour toutes et tous dans ce pays, et particulièrement pour des organisations comme les syndicats, jamais à l'abri des velléités autoritaires d'un État de droite. ♦

Emmanuelle Joz-Roland

POLITIQUES MIGRATOIRES

Non à la guerre et à la misère : ouvrons les frontières !

Ce texte est un extrait du discours que le SIT, par la voix de son secrétaire général adjoint, Thierry Horner, a prononcé lors de la manifestation du 12 septembre 2015.



Accueil • Le monde est confronté à une des catastrophes humanitaires les plus effroyables depuis la dernière Guerre mondiale. Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants fuient leurs pays ravagés par la misère et la guerre, victimes de régimes totalitaires ou de mouvements fondamentalistes - soutenus par des puissances occidentales complices et un système capitaliste inhumain.

Face à cet exode macabre, l'Europe et la Suisse se sont lâchement voilé la face. Sous la pression des partis populistes, xénophobes et racistes et des milieux financiers, elles ont multiplié les durcissements de leurs politiques migratoires et de leur droit d'asile.

Cependant, depuis quelques semaines, un vent nouveau semble souffler contre les idéologies nauséabondes propagées par l'extrême droite. En Suisse Romande, des réfugiés ont pris la parole pour dénoncer

leurs conditions de vie et s'opposer à leur renvoi avec le soutien de collectifs engagés, alors que, gagnés par l'émotion suscitée par des images insupportables, des milliers de manifestants se sont mobilisés dans toute l'Europe pour dénoncer ces idées et accueillir dignement les migrants.

Devant cet élan populaire, le SIT exige du Conseil fédéral qu'il prenne enfin des décisions courageuses, à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes confrontés. La Suisse doit faire preuve d'une solidarité sans faille avec tous les migrants en accueillant un nombre de réfugiés conséquent, à la hauteur de sa puissance économique et en faisant fi des obstacles bureaucratiques !

Celles et ceux qui se sont lancés sur les routes de l'exode avec leur famille, composée souvent de très jeunes enfants, ont tout perdu et ne pourrions jamais retourner dans leur pays. Le Conseil fédéral doit impérativement leur accorder un statut de résidence

stable et durable. Il doit prendre des mesures visant à leur donner libre accès au marché de l'emploi et à la formation professionnelle afin de faciliter leur installation définitive et éviter ainsi de les maintenir dans la précarité d'un statut provisoire.

Nous exigeons donc du Conseil fédéral qu'il procède à une refonte en profondeur des politiques migratoires afin de les adapter aux réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Ainsi, il doit réintroduire les demandes d'asile dans les ambassades afin d'éviter aux populations menacées un dangereux périple, à la merci de passeurs sans scrupules. Il doit, de même, en finir avec les nombreux statuts précaires, qui maintiennent dans le flou et la précarité des milliers de personnes en Suisse, souvent pendant des années. Il doit aussi renoncer aux détentions administratives inhumaines et aux renvois. Il doit enfin régulariser l'ensemble des travailleur-euse-s sans papiers, reconnaissant ainsi leur existence dans notre pays et le rôle essentiel qu'ils-elles jouent sur le plan économique et social.

Le Conseil fédéral doit de plus, de toute urgence, mener une campagne agressive contre les tenants de discours xénophobes, racistes et haineux qui nuisent gravement à notre vivre ensemble.

La libre circulation des personnes est un droit fondamental inaliénable. Il n'est pas admissible qu'au XXI^e siècle des êtres humains puissent mourir sur le chemin de l'exil, quels que soient les motifs de ce dernier, ou se faire exploiter à leur arrivée par ceux-là mêmes qui sont à la base de leur stigmatisation ! **Non à la guerre et à la misère : ouvrons les frontières !** ♦

Texte résumé par **Selim Neffah**

Pas conforme

Sous la pression de l'USS, le Département fédéral de justice et police (DFJP) et le SECO ont mandaté une étude afin d'analyser la conformité du droit suisse avec le droit international en matière de protection contre les licenciements. Nul surprise dans le résultat de l'étude, la loi suisse n'accorde pas de protections suffisantes pour les employé-e-s, surtout celles et ceux qui assument des tâches de représentations syndicales ou dans des commissions du personnel. La Suisse risque donc de se faire condamner par la Cour européenne des droits de l'homme au premier cas de licenciement anti-syndical qui se présentera. Si elle veut l'éviter, il faut qu'elle révise le Code des obligations. **EJR**

Salaires des EDS

La droite du Grand Conseil, PDC, PLR, UDC, MCG, a une nouvelle fois refusé que les salaires des Emplois de solidarité (EDS) soient conformes aux conventions collectives. En toute hypocrisie, elle reconnaît qu'il s'agit de vrais emplois, et qu'un salaire net inférieur à 3000 CHF est insuffisant et oblige à demander des aides complémentaires, mais elle refuse de les augmenter. Une majorité a toutefois biffé les incitations à baisser encore ces salaires. Un supplément lié à l'âge est promis. On attend maintenant les directives de mise en application. **JLF**

Pas d'ouvertures prolongées

Le Conseil des Etats a refusé d'entrer en matière sur la prolongation des heures d'ouverture des magasins telle que le voulait le PDC tessinois Filippo Lombardi. Ouvrir les magasins de toute la Suisse de 6 à 20h en semaine et de 6 à 19h le samedi dégraderait gravement les conditions de travail du personnel de vente pourtant déjà bien mal loti. De plus, cela irait à l'encontre de la volonté populaire exprimée dans de nombreux cantons. Reste que c'est au Conseil national de se prononcer maintenant et que là rien n'est joué. **EJR**

SERVICES PUBLICS

Le temps de travail : la mère de toutes les batailles

Le SIT appelle les travailleurs-euses à se mettre massivement en grève dès le 10 novembre prochain pour s'opposer à l'attaque inouïe du gouvernement contre les services publics et para-publics.



Résistance • La ligne rouge est franchie. « Cela fait 40 ans que je fais le bon petit soldat », nous dit une salariée devant l'Hôtel des Finances en prenant un tract syndical, « mais là, le petit soldat va se rebeller, je vais la faire, cette grève ». Et pour cause : son patron, le Conseil d'Etat, lui propose plus de travail pour moins de salaire. Après des années d'efforts « d'efficience », le Conseil d'Etat porte l'estocade en proposant d'augmenter le temps de travail de 40 à 42h hebdomadaires pour diminuer de 5% les charges de personnel en trois ans. Parce que ces mesures constituent une atteinte brutale aux conditions de travail et auront pour conséquence une dégradation majeure des prestations publiques, le SIT appelle les salarié-e-s de la fonction publique et du secteur subventionné à un mouvement de grève massif et reconductible dès le 10 novembre prochain.

BAISSE DE SALAIRE

Contrairement à ce que dit le Conseil d'Etat, l'augmentation du temps de

travail hebdomadaire de 40 à 42h ne signifie pas seulement travailler 20 minutes de plus par jour. Rapporté sur une année, cela correspond à plus de deux semaines de travail supplémentaire gratuit. Et dans son infinie bienveillance, le Conseil d'Etat compte laisser au personnel la possibilité de ne pas travailler plus, moyennant une baisse du taux d'activité et donc la baisse de salaire qui l'accompagne. Car c'est bien le salaire horaire qui va être réduit de 5 %, et donc la valeur du travail que réalisent chaque jour les 35 000 travailleurs-euses des services publics et para-publics.

LES FEMMES PLUS TOUCHÉES

Si l'augmentation du temps de travail va à rebours de l'Histoire (lire ci-contre), elle va également à rebours de l'égalité entre femmes et hommes. En 2015, ce sont les travailleuses qui subissent encore très majoritairement la double journée de travail entre l'activité professionnelle d'une part et les tâches domestiques et d'éducation d'autre

part. Elles subiront de manière plus importante l'élévation du temps de travail, à moins qu'elles ne préfèrent baisser leur salaire. En raison de l'inégalité encore criante de la répartition des tâches domestiques et d'éducation, nombreuses sont les travailleuses pour lesquelles le travail à temps partiel n'est en effet pas un choix mais une contrainte.

EMPLOIS BIFFÉS ET PRESTATIONS DÉGRADÉES

Moins bien payée, la charge de travail va en revanche augmenter fortement. Ce sont en effet quelque 1800 emplois que le Conseil d'Etat compte biffer des prochains budgets. Quelques 1800 emplois, alors que les besoins en services publics augmentent : croissance démographique, vieillissement de la population, précarisation d'une part toujours plus grande de travailleurs-euses. Alors que les services publics et para-publics travaillent déjà à flux tendu par manque de moyens, ce n'est pas seulement l'allongement de la jour-

née de travail que propose le Conseil d'Etat, c'est également travailler encore plus avec encore moins d'effectifs. Prétendre que la qualité des prestations publiques n'en subira pas les conséquences résulte soit de l'aveuglement, soit du mensonge.

POUR DE VRAIES NÉGOCIATIONS

Avec le Cartel intersyndical, le SIT s'est rendu à la table de « négociations » proposée par le Conseil d'Etat. Pas pour discuter des modalités d'application des mesures gouvernementales, mais bien pour en demander le retrait et pour porter les revendications des salarié-e-s en matière de conditions de travail et de moyens à allouer aux prestations publiques. Larmes de crocodile et fin de non-recevoir. C'est désormais au personnel et à leurs syndicats de se mobiliser, unitairement et massivement, pour que cet « échange de vue » puisse se transformer en véritables négociations. ♦

Davide De Filippo



La semaine de 40 H a été obtenue de haute lutte

Daniel Dind, militant SIT, a mené la lutte dans les années 70-80 pour la semaine de 40h. Interview.

Daniel, quand la semaine de 40h a-t-elle été conquise au sein de la fonction publique ?

La revendication pour une diminution du temps de travail a été au centre de l'action syndicale tout au long des années 70 et 80. Tout a commencé par des mobilisations dans deux secteurs : en 1973 à l'Hôpital, avec le mouvement « 300frs – 40h », et en 1980 dans le secteur social. La grève victorieuse à l'Hospice Général a permis au Cartel intersyndical de reprendre ces revendications à son compte et de lancer un mouvement unitaire dès 1981 avec comme seul objectif : généraliser la semaine de 40h et les 5 semaines de vacances dans toute la fonction publique et para-publique. Une très forte mobilisation des salarié-e-s a débouché sur deux accords avec le Conseil d'Etat en janvier 1982 et en mars 85. C'est ainsi que par étapes, on est passé de 42h30 et 4 semaines de vacances à 40h et 5 semaines de vacances en 1988-89.

Il a donc fallu se battre ?

Aucune amélioration des conditions de travail de cette importance ne s'obtient sans un mouvement de lutte massif. La grève reconductible qui a duré 6 jours à l'Hospice Général/Bucas a été exemplaire dans tous les sens du terme : sous l'impulsion du SIT et du SSP, les salarié-e-s se sont mobilisé-e-s dans l'unité. Ils-elles ont obtenu le soutien des usagers-ères de ces institutions ainsi que celui des autres syndicats, une solidarité démontrée lors de plusieurs manifestations. Le Cartel intersyndical, avec toutes ses composantes, a conduit le mouvement revendicatif de façon déterminée et unitaire. A la clé, de nombreuses assemblées, des débrayages, des manifestations de rue, avec des milliers de travailleurs-euses mobilisé-e-s. Un tel rapport de force nous a permis de négocier avec le Conseil d'Etat dans des conditions relativement favorables.

Comment réagis-tu à l'annonce du Conseil d'Etat de passer à 42h ?

Je n'ai pas de mots assez durs pour fustiger l'attitude irresponsable de ce Conseil d'Etat. C'est de la pure provocation ! C'est une insulte pour tous les salarié-e-s de la fonction publique et pour les organisations syndicales mais aussi pour le Conseil d'Etat de l'époque avec lequel nous avons négocié, un Conseil d'Etat qui avait une tout autre allure que celui-ci... Impossible d'accepter une telle régression sociale. Les 40h ont été conquises de haute lutte, et c'est également de haute lutte qu'elles doivent être défendues, jusqu'à la grève !

Propos recueillis par **Davide De Filippo**

Vers des licenciements

Parallèlement au gel des embauches, le Conseil d'Etat souhaite alléger la procédure de licenciement. Simple coïncidence ?

Mensonge • « Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de procéder à des charrettes de licenciements », parole de Président du Conseil d'Etat en séance avec les syndicats. Et pourtant, de l'avis même de l'Union des cadres de l'administration (UCA), l'objectif du Conseil d'Etat de réduction de 5% des charges en trois ans ne peut être atteint sans licenciements. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat souhaite également alléger la procédure de résiliation des rapports de service pour insuffisance de prestations.

Le Conseil d'Etat prétend atteindre son objectif en agissant seulement sur le turn-over existant à l'Etat. Or, la mesure consistant simplement à ne pas repourvoir les postes laissés vacants par les « départs naturels » n'est pas applicable de manière stricte. Car si un-e directeur-trice de service s'en va, on voit difficilement l'Etat ne pas le-la remplacer. Il en va de même par exemple pour le-la comptable de ce même service, ou de son huissier-ère d'accueil, faute de quoi la comptabilité ou l'accueil des usagers-ères ne sont plus effectués. Si l'objectif de réduction des effectifs est maintenu et que ces personnes sont remplacées, il va bien falloir licencier ailleurs.

Et licencier les travailleurs-euses pour insuffisance de prestations coûte bien moins cher que les indemnités prévues par la loi en cas de suppression de poste. « Plus c'est gros, plus ça passe », dit l'adage. Mais il ne faut quand même pas exagérer.

Davide De Filippo

EN CHIFFRES

500 MILLIONS

C'est la perte fiscale minimum pour le Canton annoncée pour la RIEIII

300 MILLIONS

C'est l'objectif du Conseil d'Etat de réduction de la masse salariale à l'Etat et dans le secteur subventionné

1800

C'est le nombre d'emplois que le Conseil d'Etat entend supprimer

5%

C'est l'augmentation du temps de travail ou la réduction du salaire horaire proposée par le Conseil d'Etat.

VILLE DE GENÈVE

Le personnel dans le collimateur

La droite élargie remet en cause le statut du personnel et veut faire passer en force ses réformes antisociales.

Attaques • Dorénavant majoritaire au conseil municipal, la droite unie (PDC-PLR-UDC et MCG) a refusé l'entrée en matière sur le projet de budget 2016. Si cette situation se prolonge au-delà de 2015, cela conduira aux douzièmes provisionnels entraînant le blocage des mécanismes salariaux et des effectifs. Cette droite élargie considère que le Conseil administratif n'a pas respecté ses injonctions. Elle veut « moderniser et permettre une gestion plus flexible et stratégique des ressources humaines » d'ici à mars 2016. En clair, elle exige des modifications du statut du personnel pour faciliter les licenciements grâce à la suppression de l'enquête administrative, pour permettre d'augmenter le salaire des cadres et réintroduire des contrats de droit privé. Elle veut aussi, d'ici à la fin février 2016, un « diagnostic de la pertinence et de l'efficacité des prestations et sur la nécessité de les adapter ». Cela constitue une menace directe sur les services et leurs effectifs. On se souvient que les Unités d'action communautaire (UAC) et le service de l'Agenda 21 avaient été menacés de disparition de la même manière l'an passé. Enfin, la cessation an-

ticipée d'activité pour les employé-e-s exerçant une fonction pénible est accueillie favorablement, pour autant que les coûts d'une telle solution soient compensés financièrement ailleurs (effectifs, indemnités, salaires, etc.).

RIE 3 ENCORE

Comme au niveau cantonal, l'objectif de la droite élargie vise à démanteler le service public au profit des règles du privé. Avec le taux unifié d'imposition des entreprises (RIE 3), les entreprises paieraient moins d'impôts, ce qui entraînerait une perte pour la Ville de Genève estimée à 63 millions de francs par an. Pour faire maigrir les effectifs de l'administration municipale, la droite veut mettre en place les conditions pour faciliter les licenciements. Le syndicat défend au contraire les prestations à la population, l'engagement de l'ensemble du personnel en droit public pour garantir l'égalité de traitement des employé-e-s et des conditions de travail transparentes. Au vu de la diminution des recettes

prévues par cette révision fiscale, l'augmentation envisagée du salaire des cadres est indécente.

STATUT DU PERSONNEL ET DIALOGUE SOCIAL REMIS EN CAUSE

Faute de propositions d'ici à la fin de l'année, la droite menace de faire approuver sa réforme par le Conseil municipal. Cette manière de procéder contourne le partenariat social, car il appartient au Conseil administratif, en sa qualité d'employeur, et non au Conseil municipal de négocier les conditions de travail avec les organisations du personnel. Le nouveau statut du personnel est entré en vigueur il y a moins de cinq ans seulement, après un long processus de négociation. Lors de son approbation par le Conseil municipal, il était qualifié de clair, moderne et exemplaire... Le remettre en cause aujourd'hui est inacceptable, alors même que les négociations sur les dispositions transitoires n'ont pas encore été finalisées. Elles portent justement sur la cessation anticipée de l'activité pour les fonctions pénibles et sur l'introduction d'un plan d'encouragement à la retraite anticipée. Quant au protocole d'accord signé en avril 2015 entre le Conseil administratif et les organisations du personnel, il a été renvoyé en commission. Cet accord, portant sur la prolongation de la couverture perte de gain en cas de maladie des auxiliaires et des apprenti-e-s, ainsi que sur l'affiliation à une caisse de prévoyance de tout le personnel, attend encore le feu vert du Conseil municipal et une intégration au budget 2016. Le personnel exige le respect de cet accord et la poursuite des négociations. ♦

Valérie Buchs

HÔTELLERIE RESTAURATION

Bas salaires : le début de la fin

2000 travailleurs/euses de l'hôtellerie restauration ont signé une pétition pour de meilleurs salaires. Fin de non recevoir de la part des associations patronales.

Campagne salariale • Elles assurent que les négociateurs de la CCNT vont se saisir efficacement de cette question au niveau national. Pourtant, les négociations à Berne s'enlisent. Face au scandale des travailleurs-euses pauvres, le SIT passe à l'offensive.

LA TECHNIQUE DE LAUTRUCHE

L'hôtellerie-restauration est en crise à Genève. Un tiers des établissements change de main chaque année. Le salaire médian des travailleurs-euses baisse. Le salaire minimum prévu par la CCNT ne permet pas de vivre dignement de son travail et force les familles à recourir à l'aide sociale. Le travail au noir, payé au-dessous de la CCNT, est courant. Dans ces conditions, quel est l'avenir pour la branche? Comment garder dans ce secteur des personnes engagées et compétentes capables de

séduire la clientèle? Face à la dérégulation du secteur, les associations patronales se dissimulent derrière une CCNT nationale inadéquate pour Genève sous prétexte de ne pas régionaliser les discussions.

MAUVAISE FOI

A Genève, l'hôtellerie-restauration avait une longue tradition de partenariat social. Associations patronales et syndicats avaient été capables de réguler la branche et les salaires et de lutter contre le travail au noir. Ce dialogue soutenu et ces avancées sociales avaient profité aux autres cantons et avaient permis de consolider la convention nationale. Mais dorénavant, galvanisés par la possibilité d'exploiter son personnel à bon compte, les patrons de l'hôtellerie restauration préfèrent s'aligner sur les conditions de

travail des cantons où le vie est moins chère. Ils n'ont pas voulu du salaire minimum sous prétexte de disparités cantonales mais s'obstinent maintenant à faire comme si Genève était un canton identique à celui du Valais.

OBJECTIF SALAIRES

N'acceptant pas le silence patronal, le SIT et Unia Genève ont mené une action coup de poing devant les sièges des trois associations patronales représentatives de la branche. Une d'elle, par la voix de sa secrétaire, n'a pas hésité à avouer: « le partenariat social ne nous intéresse pas ».

Mais à terme il va falloir que cela les intéresse car la bataille pour des meilleurs salaires dans l'hôtellerie restauration ne fait que commencer. ♦

Tania Zinoviev



CONTRATS-TYPES DE TRAVAIL

4225 frs. pour tous, mais pas que...

En 2016, la Chambre des relations collective du travail (CRCT) adapte les contrats-types de l'économie domestique, de l'esthétique et des transports.

Revendications • Dans les secteurs, de l'économie domestique, du transport de choses pour le compte d'un tiers, et de l'esthétique, il n'existe pas de convention collective de travail et les abus patronaux, notamment le dumping salarial, sont nombreux. La loi prévoit donc que les conditions de travail et les salaires y soient régis par des contrats-types de travail (CTT). Consultés pour la mouture 2016 de ces CTT, les syndicats genevois (CGAS) ont revendiqué un salaire minimum de 4 225 francs pour les travailleuses de tous ces secteurs. Actuellement, les salaires minima de ces branches sont extrêmement faibles 3700 CHF dans l'économie domestique, 3420 dans le transport de chose et 3 466 francs dans l'esthétique. Ces montants ne permettent pas de vivre correctement à Genève. Ils obligent des milliers de travailleuses à vivre dans une grande précarité.

SALAIRE

Cette revendication fait partie de la suite de la demande de mise en place d'un plan d'urgence syndical plus large, élaboré par la CGAS après la votation du 9 février 2014 sur «l'immigration de masse». En effet, le résultat de cette votation était le fruit d'un manque de volonté étatique et patronal de lutter contre la sous-enchère et contre des conditions de



travail se péjorant, ce qui a poussé beaucoup de travailleuses et de travailleurs dans les bras trompeurs de l'extrême droite. Pour empêcher qu'à l'avenir de mauvais remèdes soient administrés contre de vrais maux, les syndicats ont élaboré un plan visant à renforcer les mesures d'accompagnement liées à la libre circulation des personnes. Son but : protéger et améliorer les conditions de travail.

Ce plan d'urgence prévoyait un salaire mini-

mum de 4000 francs pour tous les contrats-types. Aujourd'hui, la revendication de ce salaire a été portée à 4225 CHF. Ce qui revient juste à «normaliser» les salaires de ces secteurs par rapport aux pratiques salariales en vigueur dans notre canton. Cette «normalisation» permettrait à des milliers de salarié-e-s et à leur famille de sortir de la précarité et de vivre enfin dignement.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

À la problématique des bas salaires, s'ajoute dans ces secteurs-là, celle des heures supplémentaires non payées. En effet, il est courant, notamment dans le secteur de l'économie domestique, que des employé-e-s effectuent à la pelle des heures supplémentaires sans jamais être payé-e-s, faute de preuves. Rappelons que devant le Tribunal des prud'hommes, c'est au/à la travailleur-euse d'apporter la preuve qu'il/elle a effectué des heures supplémentaires et non pas au patron de prouver qu'il n'a exigé aucune de ces heures. Preuve dans la plupart des cas impossible à apporter. Pour lutter contre ce fléau, la CGAS demande que les patrons aient l'obligation de tenir un registre des heures de travail effectuées et qu'ils en remettent chaque mois une copie aux employé-e-s. Si cette obligation n'était pas respectée, c'est le registre des heures des salarié-e-s qui ferait foi en cas de litige. ♦

Martine Bagnoud

DES REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES:

Economie domestique : une réglementation des veilles de nuit, un supplément de salaire de 25% pour les heures supplémentaires, une augmentation du délai de congé après la 1^{ère} année de service, un droit au salaire plus important en cas de maladie.

Transport de choses pour compte de tiers : élargissement du champ d'application aux livreurs de courriers, de journaux et de publicités.

Esthétique : élargissement du champ d'application du CTT aux esthéticiennes travaillant dans un salon de coiffure.

BOULANGERIE

Pouly: travailler plus pour gagner moins

Confronté à des difficultés de gestion, le Groupe Aimé Pouly, a menacé les 250 employé-e-s de son site de production de baisses de salaire assorties d'une augmentation du temps de travail.

Réponse collective • Entre le 16 et le 20 septembre, chaque salarié-e du Groupe Aimé Pouly a reçu une «proposition» pour le moins ambiguë: des contrats modifiés avec salaire en baisse et une incitation à travailler volontairement 3 heures de plus par semaine, soit 45 heures hebdomadaires. Dans son courrier, le Fournil Romand a demandé aux employé-e-s de se prononcer par écrit avant le 27 septembre.

Profondément choqué-es par cette procédure, les salarié-e-s ont immédiatement sollicité le SIT pour évaluer la situation et organiser une réponse collective. En effet, le courrier du Groupe Aimé Pouly, par sa forme, laisse planer une ambiguïté de taille: s'agit-il réellement d'une proposition? d'un congé-modification? d'une consultation annonçant les prémisses d'un licenciement collectif? Le SIT a organisé une assemblée générale du personnel le 24 septembre et a immédiatement contacté la direction pour éclaircir la situation. D'après la direction, il s'agirait uniquement d'une consultation du personnel.

UNE RÉPONSE COLLECTIVE AUX COURRIERS INDIVIDUELS

Réunis en assemblée générale, les employé-e-s ont adopté une lettre type que chacun a transmis à la direction. Par ce courrier, les employé-e-s refusaient la proposition de baisse de salaire et l'augmentation du temps de travail. Ils demandaient au Groupe Aimé Pouly de leur transmettre de plus amples informations sur les raisons qui ont motivé cette proposition et sur la situation économique du Groupe. Enfin, ils souhaitaient convoquer dans les plus brefs délais une commission de négociation paritaire afin d'élaborer des propositions pour résoudre la situation de façon moins dommageable pour les employé-e-s.

Devant la détermination et la réponse unitaire des travailleuses, le Groupe a retiré sa proposition. Toutefois, seule la mise en place d'un dialogue paritaire pourra résoudre cette crise de façon durable. ♦

Sylvain Tarrit

HARCÈLEMENT SEXUEL

Parcours du combattant

Les situations de harcèlement sexuel au travail sont dévastatrices pour les victimes et restent difficiles à défendre.



Procédure • Dans les cas de harcèlement sexuel, il faut à la fois protéger la victime, répondre aux attaques du harceleur – qui, souvent, nie les faits en accusant à son tour la victime – et dégager un faisceau d'indices suffisants pour prouver l'agression. Malgré un cadre légal solide, le syndicat doit construire un dossier inattaquable pour avoir gain de cause. La bataille en vaut la peine. Le harceleur peut être condamné pour harcèlement sexuel, mais également pour licenciement abusif et pour tort moral. Pour la victime, la reconnaissance des faits est souvent une étape cruciale dans son processus de reconstruction.

UNE DÉFINITION CLAIRE

Le harcèlement sexuel est une conduite qui se manifeste par des actes physiques, verbaux ou non verbaux à connotation sexuelle. Ces actes sont unilatéraux, non désirés et sont de nature à porter atteinte à la dignité physique et psychique

de la victime, à détériorer le climat de travail ou à compromettre l'emploi de la victime. Le harceleur peut être un collègue, un supérieur hiérarchique, un partenaire de l'entreprise, un client ou l'employeur de la victime.

UNE PROCÉDURE DIFFICILE

Recevoir une personne victime de harcèlement sexuel est particulièrement délicat. Il s'agit de créer un climat où la personne se sente en sécurité, tout en l'encourageant à relater de la façon la plus détaillée possible les faits. Temporalité, protagonistes, fonction hiérarchique dans l'entreprise, ordre chronologique, fréquence et nombre des agressions, éventuels témoins directs et indirects, évolution de l'état de santé de la personne. En fonction de la situation, il s'agit d'évaluer les possibilités d'action avec la victime. La stratégie mise en place devra tenir compte des aspirations de la victime, de son état de santé et des possibilités

de prouver les faits. Entamer une procédure pour se défendre d'un harcèlement sexuel est particulièrement éprouvant: la personne a été atteinte dans son intégrité, elle est fragilisée et, il est très courant que le harceleur nie en bloc les faits et accuse à son tour la victime en tentant de la discréditer. Le harceleur a une réputation à défendre et ses attaques sont souvent violentes et dégradantes.

FARDEAU DE LA PREUVE

Dans le cas d'un harcèlement sexuel, c'est la victime qui porte le fardeau de la preuve, c'est-à-dire qu'elle doit être en mesure de prouver ses dires. Cependant, ces actes se déroulent souvent à l'abri des regards. Dans ce cas, il s'agit de dégager un faisceau d'indices convaincants et de reconstituer les faits. Pour accomplir ce minutieux exercice, il faut être singulièrement vigilant, chaque détail compte et la moindre inexactitude peu faire échouer la procédure.

LA BATAILLE DE SONIA*

Sonia est arrivée au SIT suite à un arrêt maladie et à un licenciement pour porter plainte contre son employeur qui l'avait harcelée sexuellement. Fraîchement engagée, elle s'est rapidement trouvée face aux assauts non désirés de son employeur. Celui-ci lui a d'abord signifié que son engagement comprenait également des «services» d'ordre intimes et lui a demandé de s'habiller de façon plus «sexy». Rapidement, il a commencé à lui toucher les seins et les parties intimes, puis l'a menacée de licenciement si elle ne couchait pas avec lui. Sonia est alors tombée malade et a été licenciée. Le SIT a contesté son licenciement et a entamé une procédure prud'homale pour harcèlement sexuel, licenciement abusif et tort moral. Malgré les attaques de la partie adverse et la production de témoignages à charge contre la victime, Sonia a eu gain de cause. ♦

Tania Zinoviev
*prénom fictif

ÉGALITÉ SALARIALE

De la parole aux actes

La révision de la loi sur l'égalité promise par Simonetta Sommaruga se fait attendre sous prétexte d'imprécisions dans la méthode d'analyse des salaires.

Discrimination • La droite cherche à ralentir et à bloquer toutes tentatives de renforcer les mesures de contrôle des entreprises et les sanctions en cas d'infraction.

DES INTENTIONS ET DES FAITS

La conseillère fédérale avait annoncé l'intention du Conseil fédéral de soumettre à consultation d'ici l'été 2015 des propositions de modifications légales pour réaliser dans les faits l'égalité salariale entre femmes et hommes. L'automne est venu et nous attendons toujours ses propositions, tandis que les chambres fédérales s'approprient à relever l'âge de la retraite des femmes dans le cadre des travaux sur le plan de prévoyance 2020. L'impressionnante manifestation, qui s'est tenue dans les rues de la capitale le 7 mars dernier, donnait pourtant un signal clair. Les femmes veulent du concret pour faire cesser les discriminations salariales. Les dernières statistiques fédérales confirment que, dans le secteur privé, les femmes gagnent en moyenne 21,3 % de moins que leurs collègues masculins, l'écart étant de 16,5 % dans le secteur public. 40 % de ces différences ne trouvent aucune justification et sont purement discriminatoires.

MAUVAISE FOI

Malgré cela, le patronat et la droite contestent la nécessité de prendre des mesures contraignantes

et tentent par tous les moyens de bloquer cette révision. Ainsi, le Postulat du conseiller national PLR Ruedi Noser intitulé: «Egalité salariale. Améliorer la pertinence des statistiques» charge le Conseil fédéral d'examiner la méthode d'analyse de la discrimination salariale établie par le Bureau fédéral de l'égalité et de produire un rapport. Ses conclusions sont attendues prochainement. La méthode utilisée, dite analyse de régression, est pourtant reconnue internationalement (Eurostat, BIT, OCDE) et admise par le Tribunal fédéral. Il s'agit d'un débat prétexte visant à faire croire que la différence salariale entre femmes et hommes ne serait pas correctement démontrée et que, au fond, il serait inutile de prendre de nouvelles mesures. Les syndicats demandent au Conseil fédéral qu'il cesse ses tergiversations et dépose enfin la révision de la loi sur l'égalité pour empêcher que les entreprises continuent à discriminer les femmes en toute impunité. ♦

Valérie Buchs

CONSTRUCTION

Mettons-nous en grève !

Mustafe Gashi, membre du SIT depuis près de 30 ans, a vu les conditions de travail sur les chantiers se dégrader au fil des années. Pour lui, il y a urgence à obtenir de nouvelles protections pour les travailleurs de la construction sous peine de voir plonger des milliers d'entre eux dans la précarité.

Mustafe, la Société suisse des entrepreneurs considère que la convention collective de travail du secteur de la construction est une des meilleures de Suisse et reproche aux syndicats de ne pas vouloir la renouveler telle quelle. Qu'en penses-tu ?

Cette position est inacceptable et mensongère. C'est vrai que sur le papier cette convention peut laisser penser qu'elle garantit de bonnes conditions de travail. Mais la réalité est tout autre. Dans les faits, le patronat n'a cessé ces dernières années de mettre en place des stratégies visant à contourner la convention afin de maximiser leurs profits sur le dos des travailleurs.

Peux-tu nous citer des exemples ?

J'en citerais plusieurs. D'abord, il y a la sous-traitance. Toutes les entreprises, les grands groupes comme les PME, s'adonnent à cette pratique notamment dans le secteur de la ferraille. Ces entreprises fixent des prix tellement bas que leurs sous-traitants, après avoir eux-mêmes encaissé leur marge, ne sont pas en mesure de payer leurs ouvriers. Ces derniers se voient verser des salaires de misère oscillant entre 1500 et 2500 francs pour un travail à plein temps. Ces collègues ont rarement l'occasion de faire respecter leurs droits car lorsqu'ils actionnent la justice avec le soutien de leurs syndicats, leurs entreprises se déclarent en faillite. C'est purement scandaleux et il est urgent de mettre en place des outils de contrôle plus efficaces et des sanctions plus dissuasives.

Ensuite, il y a la question du travail temporaire. Depuis le dernier renouvellement de la CN en 2012, cette forme de travail précaire a explosé sur les chantiers genevois. Je suis bien placé pour en parler. Licencié à 50 ans car je « coûtai trop cher », alors que je possède une formation de contremaître, je n'ai pas retrouvé un emploi fixe trois ans après, malgré d'innombrables recherches dans toute la Suisse romande. Trimballé d'agence temporaire en agence tem-



poraire, il m'est arrivé, comble du cynisme, de devoir effectuer des missions temporaires pour le compte de mon ancien employeur, comme chef de chantier. Mon cas n'est pas isolé. Je connais plusieurs collègues qui ont subi le même traitement.

Enfin, il y a la question des intempéries qui n'est toujours pas réglée. Nous continuons à travailler par tous les temps au détriment de notre santé assumant au passage les risques de

l'employeur. Il est grand temps que cette situation cesse.

Revenons sur la question du travail temporaire, concrètement, peux-tu expliquer, selon ton expérience, les risques auxquels sont confrontés les travailleurs intérimaires ?

En fait, ils sont multiples. Quand on travaille comme intérimaire, les entreprises qui font appel à nous met-

tent fin à nos missions à n'importe quel moment avec un simple préavis de 2 jours. De plus, dès l'arrivée de la mauvaise saison, elles licencient la totalité de leur main-d'œuvre temporaire pour la renvoyer au chômage. En été, on doit travailler comme des damnés sans avoir la possibilité de prendre des vacances avec nos familles. Si on les prend, la sentence est immédiate: c'est fin de mission et retour au chômage.

Et, à force d'alterner des périodes de travail et de chômage, mes collègues temporaires ne remplissent plus les conditions de retraite anticipée à 60 ans pourtant acquise de haute lutte. Mon cas résume parfaitement la situation. A 53 ans aujourd'hui, si je ne retrouve pas un travail fixe dans les prochains mois, je sais d'ores et déjà que je n'y aurais pas droit malgré que je me sois éreinté sur les chantiers genevois pendant plus de trois décennies.

Quels messages souhaitez-vous délivrer à vos collègues à l'aube des mobilisations qui s'annoncent dans le secteur ?

Je souhaiterais leur dire que tous les acquis que nous avons obtenus par le passé sont remis en question par les patrons. Ces acquis ont pu être obtenus par une solidarité sans faille entre tous les travailleurs, quels que soient leurs origines ou leurs statuts. Aujourd'hui, plus que jamais le patronat essaye de nous diviser, de nous monter les uns contre les autres. Il met régulièrement en concurrence les collègues au bénéfice d'un contrat de travail fixe avec ceux, de plus en plus nombreux, qui souffrent de contrats précaires tels que les contrats de courte durée ou temporaires.

Je les appelle tous à participer massivement à la grève du 11 novembre prochain. Pour démontrer aux patrons que nous ne sommes pas dupes de leurs tentatives de manipulation et pour obtenir de nouvelles protections dans la future convention. 

Propos recueillis par
Thierry Horner

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE, LE COMITÉ SIT A :

- entendu la présentation du secteur du commerce de détail
- reçu un point de situation sur l'inspection paritaire des entreprises, qui est en train de se mettre en place
- été informé des enjeux cruciaux du projet de budget de l'Etat 2016
- pris connaissance de l'action qui s'est déroulée chez Pouly, à Satigny
- pu faire un état des lieux du plan de prévoyance vieillesse 2020
- été informé des revendications contre les politiques xénophobes et du rassemblement devant le Grand Conseil (2 octobre)
- été informé de la publication du manifeste CGAS contre l'austérité, de l'acceptation des amendements que le SIT avait demandés au PL 11541 (EdS) porté par le Conseiller d'état M. Poggia
- fait un bilan de la fête des militant-e-s SIT
- pris position contre la nouvelle

Loi sur les Renseignements et décidé de soutenir le référendum de l'alliance contre l'Etat fouineur

- voté pour le déblocage du fonds de grève dans les secteurs des services publics et de la construction.

LORS DE SA SÉANCE D'OCTOBRE, LE COMITÉ CGAS A :

- reçu l'information sur les enjeux actuels sur la formation professionnelle
- voté la répartition des mandats, au sein de la CGAS, de l'inspection paritaire des entreprises
- décidé de publier un manifeste contre l'austérité: pour la libre circulation, contre le Plan de prévoyance vieillesse 2020, contre la réforme de l'imposition des entreprises.
- été informé des avancements des discussions sur le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV)
- Préparé son assemblée des délégué-e-s de novembre

CAISSE DE CHÔMAGE



Le syndicat SIT tient à votre disposition une caisse de chômage. Pensez à vous y inscrire si vous perdez votre emploi. Encouragez vos collègues et connaissances à s'y inscrire également. La caisse de chômage du SIT est réservée à ses membres. Néanmoins, il vous est possible de vous affilier lors de l'inscription.

VOUS Y RECEVEZ

- Un accueil humain par une équipe motivée et compétente.
- Une grande disponibilité pour l'ouverture et le suivi de votre dossier jusqu'à sa fermeture.
- Des conseils avisés pour vos démarches administratives au chômage.
- Une équipe de collaborateurs-trices qui sont tou-te-s en mesure d'assurer l'entièreté du suivi de votre dossier de chômage.

VOS AVANTAGES CONCRÈTEMENT

Rapidité : L'ouverture de votre dossier est effectuée le plus rapidement possible.

Fiabilité : Un contrôle systématique des dossiers en garantit le sérieux et la qualité.

Efficacité : Le paiement mensuel est effectué très rapidement dès la réception des documents grâce à la calculatrice opérée dans la nuit, ce qui réduit le délai au minimum.

Compétences : Les fins de rapport de travail conflictuelles sont traitées en collaboration avec les secrétaires syndicaux-ales compétent-e-s.

Prise en charge : Un suivi optimal de votre dossier car tous les documents sont accessibles en permanence aux collaborateurs-trices grâce à la gestion électronique des documents.

ET EN PLUS

Des séances d'information régulières vous renseignent sur le droit au chômage en Suisse.

Une brochure « Chômeurs quels sont vos droits » actualisée en permanence qui clarifie les informations indispensables.

Un site Internet accessible directement depuis le site du SIT www.sit-syndicat.ch

LA CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT VOUS REÇOIT :

Au téléphone, 022 818 03 33 tous les jours de 9H à 12H.

Les gestionnaires consultent votre dossier et répondent immédiatement à vos questions.

A ses permanences, les lundi, mardi, mercredi et vendredi après midi de 14h à 17h.

Pensez-y et optez pour la caisse de chômage de votre syndicat !



INITIATION À L'ÉCONOMIE

Vous portez un intérêt à l'Economie, mais son fonctionnement vous dépasse ou est incompréhensible?

En six soirées, ce cours vous donnera des notions de base afin de décrypter les différentes théories et discours économiques. Il vous fera prendre conscience de notre rôle de consommateur/trice et citoyen-ne.

**Les jeudis du 5 novembre au 10 décembre 2015,
de 18 h 30 à 20 h 30.**

Fr. 300.- (Fr. 225.- pour les membres UOG)

Intervenante: **Mme Sophie De Rivaz**
du bureau d'analyse Pol. Ethique.

Inscription:

www.uog.ch ou 022 733 50 60

UOG – place des Grottes 3 – 1201 Genève



COMITÉ RETRAITÉS SIT

REPAS DES RETRAITES SIT

LE 11 décembre 2015 à 12 h 30

Les personnes intéressé-e-s
doivent s'annoncer.

Séances du comité Retraités SIT

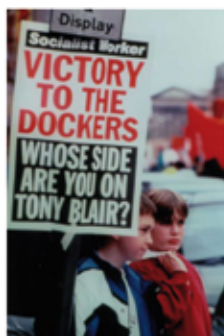
14 janvier à 14 h 30

7 avril à 14 h 30

9 juin à 13 h
suivi de l'Assemblée
des délégué-e-s du Comité Retraités
à 14 h 30



Mardi 1^{er} décembre 2015 à 19h



Les dockers de Liverpool

De Ken Loach (GB, 1997, documentaire, 50')

La situation des dockers de Liverpool est emblématique des politiques néolibérales de précarisation du travail et de casse antisyndicale menées depuis Margaret Thatcher. A l'origine de cette affaire en 1997, 500 dockers refusent de franchir un piquet de grève. La Mersey Docks and Harbour Company profite de l'absence et installe un retour au travail précaire, comme au temps où les dockers

étaient recrutés au jour le jour. Mais Les dockers de Liverpool n'est pas seulement un film politique. Dès les premières images, la caméra trouve la bonne distance pour filmer les conséquences humaines de la lutte. Plus d'un an sans salaire, vivant de leurs économies et de la solidarité internationale, les dockers mènent une course de fond, loin de l'imagerie ouvrière classique. Le coût de la lutte est élevé mais l'enjeu est essentiel.

Projection suivie d'un débat avec des grévistes des TPG afin de faire un point de situation un an après la grève dans les transports publics alors que le Gouvernement orchestre un démantèlement sans précédent des conditions de travail dans la fonction publique.

www.metroboulotkino.ch

collaboration et projection

CINELUX

8 Bd St Georges, 1205 Genève www.cinelux.ch

Débat

Débat Emploi-chômage à Carouge

Mercredi 4 novembre

De 19 h 30 à 21 h 30, salle du Rondeau

Au chômage, sans emploi, quels sont mes droits?
Comment combattre le chômage?

La gauche et les syndicats vous proposent un débat en trois parties:

- questions et réponses sur les droits des personnes au chômage et sans emploi
- les propositions de la gauche et des syndicats formulées en 2015 pour lutter contre le chômage à Genève
- un apéro pour poursuivre un moment d'échange convivial

Coorganisé par le PS, Les Verts, Ensemble à Gauche et la CGAS

Appel à nos membres, lecteur- trice-s et militant-e-s du SIT



Souhaitez-vous partager vos photos prises lors d'une action du SIT ou à l'occasion d'un événement syndical, politique ou social à Genève?

Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse:

sitinfo@sit-syndicat.ch

Les clichés retenus seront publiés avec mention de la source: lieu, date et sujet ainsi que le nom de l'auteur sauf si il-elle souhaite rester anonyme.

ASSEMBLÉE DU PERSONNEL DE L'ETAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Mardi 3 novembre 2015

De 20h à 22h

Palladium

Rue du Stand 3bis

Cette assemblée, co-organisée par le Cartel intersyndical (dont le SIT est membre) et le SSP, a pour objectif de confirmer le mot d'ordre de grève reconductible dans les services publics et parapublics et d'informer le personnel sur les modalités concrètes de cette dernière.

Le SIT invite ses membres travaillant à l'Etat ou dans le secteur subventionné à y participer en nombre afin de donner l'impulsion nécessaire à ce mouvement de lutte.

Non à la guerre et à la misère: ouvrons les frontières

Dans le cadre de la journée « Europe says welcome », la CGAS a organisé le 12 septembre dernier une manifestation pour exiger que le Conseil fédéral accueille les migrants qui périssent en masse dans la méditerranée et dépérissent tout aussi massivement aux portes de l'Europe. Les revendications de la manifestation étaient l'ouverture des frontières et la protection des migrants, notamment par le biais de mesures comme la réintroduction des procédures d'ambassade dont la suppression a contraint des centaines de milliers de personnes à entreprendre un dangereux voyage. La fin de la détention administrative, et l'arrêt des renvois « Dublin » et de toutes les expulsions. La garantie de conditions d'accueil dignes, le droit de travailler et le droit à des mesures d'intégration. (voir aussi article page 7) 

Emmanuelle Joz-Roland

Photos 1-3 © Sit



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO

CP 3287

1211 GENÈVE 3

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Emmanuelle Joz-Roland
Mise en page: Schönborn Hernandez.
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.